

DEPARTEMENT
DES CÔTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT
DE SAINT-BRIEUC

COMMUNE
DE
KERFOT

1 Place de la Mairie
22500 KERFOT

TEL 02.96.20.87.01
Mail : mairie.kerfot@wanadoo.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL

ARRETE N°2025-15

**Occupation du domaine public pour la kermesse
organisée par l'Amicale Laique Yvias - Kerfot**

Le Maire de la Commune de KERFOT,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - Huitième partie : signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié) ;

VU la demande formulée le 13 juin 2025 par Mme BEST Laura, présidente de l'Amicale Laique Yvias - Kerfot ;

Considérant qu'en raison du déroulement de la Kermesse de l'Amicale Laique Yvias - Kerfot sur la le Square de l'Hérault, il y a lieu de réserver l'espace du Square de l'Hérault ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Le Dimanche 15 juin 2025 de 11h00 à 20h00, à l'occasion de la kermesse de l'Amicale Laique Yvias-Kerfot sur le Square de l'Hérault. Il y a lieu de réserver cet espace public.

ARTICLE 2 : L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée de la manifestation.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Kerfot.

ARTICLE 4 : Madame le Maire de la commune de Kerfot, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Paimpol, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Kerfot, le 13/06/2025.

**Mme SAMSON-RAOUL Caroline,
Maire de Kerfot.**



Copie sera adressée à :

- L'organisateur : Amicale Laique Yvias – Kerfot,
- SDISS 22.

PLAN

